

Programme suisse pour Erasmus+
Appel à projets 2025

Guide

Mobilité internationale dans la formation professionnelle

Version 2.0, 05.08.2025

En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques du guide, le texte allemand fait foi.

L'équipe formation professionnelle

formation.professionnelle@movetia.ch

Sommaire

1	Bases du programme	4
1.1	Contexte politique et fonds affectés au programme	4
1.2	Objectifs du programme	4
1.3	Groupe cible	5
1.4	Normes de qualité pour la mobilité	5
2	Critères d'éligibilité	8
2.1	Institutions autorisées à déposer une demande	8
2.2	Droit de participation	8
2.3	Activités éligibles	9
2.4	Pays du programme	13
2.5	Critères relatifs au contenu	13
3	Financement	14
3.1	Types de subventions pour les activités de mobilité	14
3.2	Utilisation des fonds	17
3.3	Modalités de paiement	17
4	Demandes et rapports	18
4.1	Vue d'ensemble du processus (étapes)	18
4.2	Demande	21
4.3	Contrat	22
4.4	Modifications pendant un projet	Fehler! Textmarke nicht definiert.
4.5	Communication relative au projet	23
4.6	Rapport final	23
4.7	Documentation	24
4.8	Contrôles du projet	25

5 Annexe

27

5.1 Pays du programme éligibles pour les projets de mobilité internationale

27

1 Bases du programme

Movetia est l'agence nationale en charge de la promotion des échanges et de la mobilité en Suisse. Soutenue par la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FPEM), elle a été fondée en 2017 par plusieurs offices fédéraux et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Movetia finance et permet de réaliser des activités de mobilité et de coopération dans l'enseignement scolaire et tertiaire, dans la formation professionnelle, professionnelle supérieure et des adultes, ainsi que dans les activités de jeunesse. Sa vision est de permettre à toutes les jeunes personnes, au cours de leur formation, de participer au moins une fois à un projet d'échange et de mobilité de plus ou moins longue durée.

Le programme suisse pour Erasmus+ est l'offre de soutien la plus importante de Movetia. Il soutient des projets de mobilité, au cours desquels des individus ou des groupes réalisent un séjour temporaire à l'étranger et reçoivent à cette fin un soutien financier. Les possibilités d'activité à l'étranger sont multiples, du travail volontaire aux activités d'enseignement, en passant par les stages et divers formats de formation continue. Chaque niveau de formation dispose de sa propre offre de mobilité pour son groupe cible. Ce guide décrit les conditions de participation à des mobilités internationales du niveau d'enseignement de la formation professionnelle ainsi que les dispositions relatives à la mise en œuvre du programme. Il fait partie intégrante du contrat entre les institutions ou les consortiums soutenus et Movetia.

Movetia se réserve le droit d'apporter les modifications nécessaires aux dispositions du programme pendant la période contractuelle et de les publier immédiatement. Sauf mention contraire, les modifications entrent en vigueur avec effet immédiat.

1.1 Contexte politique et fonds affectés au programme

En Suisse, la loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation ([LCMIF](#)) constitue la base légale pour l'encouragement de la coopération dans le domaine de la formation. L'ordonnance correspondante ([OCMIF](#)) sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation règle, entre autres, le mandat confié à l'agence nationale Movetia ainsi que les conditions de soutien des projets de mobilité et de coopération.

En 2017, la Confédération et les cantons ont adopté une [stratégie nationale commune pour la promotion des échanges et de la mobilité](#). Celle-ci s'inscrit dans les objectifs prioritaires des politiques de la Confédération et des cantons en matière de formation, de culture et de jeunesse et vise à renforcer la reconnaissance et la promotion des échanges et de la mobilité. Le message FRI fixe les objectifs et les mesures pour une période de soutien de quatre ans et est présenté par le Conseil fédéral au Parlement. Les dispositions du programme suisse pour Erasmus+ se fondent sur ces conditions-cadres légales.

Les fonds de soutien du programme suisse pour Erasmus+ sont mis à disposition par la Confédération et octroyés par Movetia aux institutions de formation ou consortiums qui en font la demande, sur la base de critères de qualité définis (cf. chapitre 1.4) et selon une approche axée sur la concurrence. Les institutions ou consortiums soutenus gèrent les fonds engagés et les utilisent exclusivement à des fins de projet et/ou les transfèrent aux participant-e-s aux projets de mobilité qui en sont les bénéficiaires finaux. Les mêmes forfaits sont accordés à toutes les personnes mobiles qui effectuent la même activité de mobilité. De quoi garantir l'égalité entre l'ensemble des participant-e-s. Des fonds supplémentaires peuvent être sollicités pour les personnes ayant des besoins particuliers (cf. chapitre 3.1).

1.2 Objectifs du programme

Le programme suisse pour Erasmus+ contribue au renforcement de la coopération internationale en matière de formation et à l'internationalisation du système éducatif suisse. Il permet aux acteurs et actrices du système éducatif suisse et des activités de jeunesse de se mettre en réseau avec des collègues du monde entier et de se former en échangeant sur les tendances, les méthodes et les bonnes pratiques. Les élèves, les adolescent-e-s, les apprenti-e-s et étudiant-e-s ont l'opportunité de développer leurs compétences linguistiques, sociales et professionnelles dans un environnement d'apprentissage interculturel.

Grâce à cette coopération internationale, le système éducatif suisse bénéficie d'une plus grande visibilité. Parallèlement, les échanges avec les acteurs et actrices de la formation à l'étranger donnent de précieuses impulsions au système éducatif suisse et contribuent ainsi à son développement innovant et à l'amélioration de sa qualité.

Dans un monde globalisé, marqué par une complexité croissante, les institutions de formation du monde entier sont appelées à réagir aux défis globaux actuels. A ce titre, les échanges dans différents contextes au-delà des frontières nationales sont de plus en plus importants. Sur le plan thématique, le programme suisse pour Erasmus+ encourage également les échanges sur des questions de coopération nationale et internationale, de durabilité, de numérisation et d'inclusion. Avec le programme suisse pour Erasmus+, la Confédération souhaite permettre aux acteurs et actrices suisses du monde de l'éducation et de la formation de prendre part à ce débat international.

En référence au programme européen d'éducation et de formation Erasmus+, la Confédération encourage en premier lieu les échanges entre les actrices et acteurs européens et suisses de l'éducation et de la formation, mais depuis 2023, les mobilités sont possibles dans tous les pays du monde.

1.3 Groupe cible

L'offre de soutien à la mobilité internationale dans le cadre du programme suisse pour Erasmus+ s'adresse aux institutions de formation professionnelle ainsi qu'à leurs groupes cibles: apprentis et apprenties (AFP, CFC, maturité professionnelle), jeunes diplômés et diplômées, personnel de la formation professionnelle ainsi qu'élèves des écoles de culture générale. Les subventions sont destinées aux institutions de formation professionnelle elles-mêmes (cf. chapitre 2.1).

Parmi les **institutions de formation professionnelle**, on compte les écoles professionnelles suisses, les écoles de culture générale, les associations professionnelles, les offices de la formation professionnelle, les entreprises formatrices ainsi que d'autres organisations en lien avec la formation professionnelle, tant publiques que privées.

1.4 Normes de qualité pour la mobilité

Les institutions qui réalisent des activités de mobilité sont tenues de répondre aux exigences de qualité définies par Movetia. Ces exigences garantissent que l'ensemble des participants et participantes vivent une expérience de mobilité positive, qu'ils ou elles développent des compétences avérées et que toutes les institutions qui reçoivent des soutiens financiers contribuent aux objectifs des programmes de Movetia. Le respect de ces exigences est une condition préalable à l'accréditation et ancre une culture de la mobilité en Suisse.

Cinq principes sont essentiels pour concevoir de bons projets de mobilité:

1. **Coopération nationale et internationale:** l'un des objectifs des programmes de Movetia est de soutenir le développement de l'espace éducatif suisse. Les organisations bénéficiaires s'engagent à participer activement à des réseaux suisses et internationaux, par exemple en accueillant des participant-e-s d'autres pays ou de régions linguistiques, ou en prenant part à des échanges de bonnes pratiques.
2. **Innovation:** les établissements bénéficiaires développent en permanence leurs offres de mobilité en tenant compte des évolutions actuelles dans le domaine de la formation. Avec leurs offres, ils contribuent en outre à la capacité d'innovation de l'espace éducatif suisse.
3. **Durabilité et responsabilité:** les organisations bénéficiaires promeuvent un comportement durable auprès de leurs participant-e-s. Elles utilisent au mieux les soutiens financiers octroyés par les programmes en prenant en compte les aspects de responsabilité environnementale, de solidarité sociale et de performance économique.
4. **Inclusion et diversité:** les organisations bénéficiaires respectent les principes d'inclusion et de diversité dans tous les aspects de leurs activités. Elles garantissent des conditions justes et équitables à l'ensemble des participant-e-s, en veillant notamment à intégrer celles et ceux ayant moins d'opportunités.
5. **Numérisation:** les organisations bénéficiaires utilisent des outils et des méthodes d'apprentissage numériques en complément de leurs activités de mobilité physique.

Outre ces principes de qualité généraux, Movetia pose d'autres exigences spécifiques pour des projets de mobilité de qualité, notamment en ce qui concerne la réalisation des projets, l'accompagnement et le soutien des participants et participantes ainsi que le partage de résultats:

Gestion des activités de mobilité

Tâches essentielles:

Les organisations bénéficiaires sont responsables des tâches essentielles de mise en œuvre des projets et ne les confient ou ne les sous-traitent pas à d'autres organismes. Ces missions principales intègrent la gestion financière des fonds, les contacts avec Movetia, les rapports sur les activités mises en œuvre, ainsi que les décisions qui impactent le contenu, la qualité et les résultats des activités réalisées (comme le choix du type d'activités, de leur durée, de l'organisation d'accueil, la définition et l'évaluation des acquis d'apprentissage attendus, etc.).

Organismes intermédiaires, transparence et responsabilité:

Pour les aspects pratiques de la mise en œuvre des projets, les organisations bénéficiaires peuvent avoir recours à des services ou des prestations de la part d'autres organismes (prestataires de service).

Les organisations bénéficiaires peuvent utiliser des fonds issus du soutien financier accordé par Movetia pour rémunérer ces autres organismes. Dans ce cas, les obligations de ces prestataires de service doivent être officiellement définies. Les éléments suivants doivent figurer dans un accord formel entre l'organisation bénéficiaire et l'organisme prestataire de service: les tâches à effectuer, le contrôle de la qualité, les conséquences en cas de défaut d'exécution ou d'exécution insuffisante, et les mécanismes de flexibilité applicables en cas d'annulation ou de report des services convenus, qui doivent garantir un partage juste et équilibré du risque en cas d'événement imprévu.

La participation de prestataires de service doit présenter une réelle valeur ajoutée à la réalisation et à la qualité des activités de mobilité.

Contributions versées par les participant-e-s:

Les organisations bénéficiaires doivent intégrer les résultats des activités de mobilité, afin d'en faire bénéficier l'ensemble de l'organisation, son personnel et les apprenant-e-s.

Intégration des résultats des activités de mobilité:

Les organisations bénéficiaires doivent intégrer les résultats des activités de mobilité, afin d'en faire bénéficier l'ensemble de l'organisation, son personnel et les apprenant-e-s.

Collecte et utilisation des retours d'expérience des participant-e-s:

Les organisations bénéficiaires demandent un retour d'information sur la mobilité à l'ensemble des participant-e-s, pour améliorer leurs activités futures.

Consortiums:

Un consortium réunit au moins deux acteurs pour la réalisation d'un projet. La répartition des responsabilités et des moyens financiers doit être convenue à l'avance entre les acteurs. De plus, dans un consortium, le/la responsable de la coordination doit aider activement les organismes membres à respecter les standards de qualité et veiller à ce que les membres du consortium soient suffisamment impliqués dans les tâches qui concernent directement leurs participant-e-s (telles que la sélection, le suivi et le soutien de leurs participant-e-s, ou la définition des acquis d'apprentissage qu'ils doivent atteindre), à moins que les institutions participantes ne disposent d'une accréditation.

Accompagnement et soutien pour les participant-e-s

Préparatifs organisationnels:

Les organisations bénéficiaires veillent à la qualité des préparatifs pratiques et logistiques (pour les déplacements, l'hébergement, les demandes de visa, la couverture d'assurance, etc.). Si ces tâches sont déléguées à un-e participant-e ou à un organisme prestataire de services, l'organisation bénéficiaire conserve la responsabilité finale de s'assurer de leur bonne exécution et de leur qualité.

Santé, sécurité et respect des réglementation applicable:

Toutes les activités doivent être organisées avec un niveau élevé de sécurité et de protection des participant-e-s. Elles doivent respecter l'ensemble de la réglementation applicable (par exemple, autorisation des parents/tuteur-e-s, âge minimum des participant-e-s, prescriptions du travail). Les organisations bénéficiaires s'assurent que leurs participant-e-s disposent d'une couverture d'assurance appropriée.

Sélection des participant-e-s:

Les participant-e-s doivent être sélectionné-e-s dans le cadre d'une procédure de sélection transparente, équitable et inclusive.

Soutien linguistique:

Lorsque cela est pertinent en raison de l'activité de mobilité, les organisations bénéficiaires doivent assurer une formation en langue appropriée, adaptée aux besoins personnels et éducatifs ou professionnels des participant-e-s.

Préparation des participant-e-s:

Les participant-e-s doivent recevoir une préparation appropriée sur les aspects pratiques, professionnels et culturels de leur séjour dans le pays d'accueil. Cette préparation devrait être organisée en collaboration avec l'organisation d'accueil (et le cas échéant, les familles d'accueil).

Suivi et soutien:

Lorsque cela est pertinent en raison du format de l'activité de mobilité, les organisations d'envoi et d'accueil doivent désigner une personne de contact, qui suivra le ou la participant-e durant son séjour et l'aidera à atteindre les acquis d'apprentissage visés. Les personnes de contact dans les deux organisations, les moyens de les contacter et les protocoles à suivre en cas de circonstances exceptionnelles doivent être définis avant le début de la mobilité. L'ensemble des participant-e-s doivent être informé-e-s de ces dispositions.

Définition des acquis d'apprentissage:

Les acquis d'apprentissage attendus à l'issue de la période de mobilité doivent être convenus pour chaque participant-e ou groupe de participant-e-s. Ils doivent être convenus entre les organisations d'envoi et d'accueil, ainsi qu'avec le ou la participant-e (en cas d'activité individuelle). La forme de l'accord dépendra du type d'activité.

Evaluation des résultats d'apprentissage:

Les acquis d'apprentissage et les autres bénéfices pour les participant-e-s doivent être systématiquement évalués. Les résultats de l'évaluation doivent être analysés et servir à améliorer les activités futures.

Reconnaissance de résultats d'apprentissage:

Les acquis d'apprentissage formels, informels et non formels et les autres résultats obtenus par les participant-e-s durant leur activité de mobilité doivent être dûment reconnus par leur organisation d'envoi (ou un établissement pertinent).

Partage de résultats et d'expériences

Partage de résultats:

Les organisations bénéficiaires font largement connaître leur participation au programme en interne et donnent l'occasion aux participant-e-s de partager leur expérience de mobilité avec leurs pairs.

Partage de résultats avec d'autres organisations et le grand public:

Les organisations bénéficiaires font connaître les résultats de leurs activités à d'autres organisations et au grand public.

Reconnaissance publique du financement de Movetia :

Les organisations bénéficiaires font connaître leur participation au programme au sein de leur communauté et du grand public, notamment par l'utilisation du logo et en mentionnant Movetia dans leur communication ([complément d'information et logos](#)). Elles doivent également informer l'ensemble des participant-e-s de la provenance de leur financement.

2 Critères d'éligibilité

2.1 Institutions autorisées à déposer une demande

Les demandes de soutien financier pour des projets de mobilité dans la formation professionnelle peuvent exclusivement être soumises par des institutions de formation professionnelle (cf. chapitre 1.3) sises en Suisse. Les particuliers et les organisations de formation ayant leur siège à l'étranger ne peuvent pas déposer de demandes de soutien financier.

Un projet peut également être soumis par un consortium (cf. chapitre 2.2.1). Les demandes pour ce type de projets peuvent être soumises par l'une des institutions de formation participantes.

Les demandes de soutien financier ne peuvent être soumises que par les institutions de formation professionnelle susmentionnées qui jouent un rôle de coordination. Elles sont elles-mêmes responsables de la gestion du projet, mais peuvent faire appel à des organisations externes pour certaines tâches.

2.2 Droit de participation

2.2.1 Institutions autorisées à participer

Les projets de mobilité internationale impliquent toujours au moins deux institutions, au moins une institution basée en Suisse, qui dépose également la demande, et au moins une institution à l'étranger.

Si plusieurs institutions suisses de formation professionnelle prennent part à un projet, l'une d'elles peut assurer la coordination du projet tout en y participant. Un **consortium** est un regroupement d'au moins deux institutions participantes suisses qui collaborent à la préparation, à la mise en œuvre et à l'encadrement d'un projet.

2.2.2 Participantes et participants éligibles

Types d'activités	Participant-e-s éligibles
Stage professionnel	Apprenti-e-s et jeunes diplômé-e-s de la formation professionnelle (AFP, CFC, MP) et élèves des écoles de culture générale (y compris maturité spécialisée). Pour les jeunes diplômé-e-s, la fin de la formation professionnelle initiale (AFP, CFC ou MP) ne doit pas remonter à plus de douze mois au début du stage professionnel.
Travail de projet	Un groupe ou une classe d'apprenti-e-s suisses (AFP, CFC et MP) et un groupe ou une classe d'apprenti-e-s à l'étranger.
Accompagnateurs et accompagnatrices	Un-e accompagnateur-riche peut accompagner les apprenti-e-s (p. ex. les mineurs) à l'étranger afin d'assurer leur sécurité ainsi qu'un apprentissage efficace dans le cadre de l'expérience de mobilité.
Stage d'observation, activité d'enseignement, formation continue	Personnel de la formation professionnelle: enseignant-e-s, formateur-riche-s ainsi que directeur-riche-s d'école dans la formation professionnelle initiale, voire représentant-e-s des offices cantonaux de la formation professionnelle. Les enseignant-e-s des écoles de culture générale sont soutenu-e-s par le biais des programmes d'encouragement de l'enseignement scolaire.
Réseautage	Personnes responsables des projets d'échange dans la formation professionnelle initiale.

2.3 Activités éligibles

Movetia soutient les activités de mobilité suivantes pour deux types de groupes cibles:

- **Apprenti-e-s, jeunes diplômé-e-s de la formation professionnelle initiale (CFC, AFP, MP) ainsi qu'élèves des écoles de culture générale:** stage professionnel et travail de projet à l'étranger (outgoing) ou en Suisse (incoming).
- **Personnel de formation professionnelle:** séjour à l'étranger (outgoing) ou en Suisse (incoming) pour un stage d'observation, une activité d'enseignement, la mise en réseau ou une formation continue structurée

Seules les mobilités physiques sont soutenues financièrement.

Activité	Objectifs	Durée (sans les jours de voyage)	Variantes possibles	Particularités
Pour les apprenti-e-s et les jeunes diplômé-e-s de la formation professionnelle initiale (CFC, AFP, MP) ainsi que les élèves des écoles de culture générale.				
Stage professionnel Expérience de travail dans une entreprise d'accueil ou séjour d'apprentissage dans une école professionnelle, y compris phases pratiques en entreprise	Acquisition d'une expérience professionnelle internationale, développement d'aptitudes personnelles, extension des compétences linguistiques	<u>Apprenti-e-s et élèves des ECG:</u> 5 à 365 jours <u>Jeunes diplômé-e-s:</u> 5 à 180 jours	Avec préparation linguistique ¹	– Le stage/travail de projet correspond au minimum à un taux d'occupation de 80%. – Deux mobilités au maximum peuvent être soutenues par personne, pour une durée totale de 365 ou 180 jours au maximum.
Travail de projet Echange et collaboration entre des groupes d'apprenant-e-s de Suisse et de l'étranger avec un résultat concret à la fin de la mobilité.	Développement de compétences de travail en équipes internationales	5 à 365 jours	Avec préparation linguistique ¹	

¹ La durée de la préparation linguistique est plafonnée (cf. chapitre 3.1).

Pour le personnel de formation professionnelle²

Stage d'observation Accompagnement de collègues à l'étranger pour l'observation de la pratique professionnelle (en particulier dans le cadre de l'enseignement) et l'échange à ce sujet	Découverte du quotidien professionnel de collègues et d'autres contenus et méthodes de formation (initiale) sur le terrain, perception de nouvelles impulsions professionnelles	2 à 60 jours	Sans préparation linguistique	
Activités d'enseignement Activité d'enseignement dans une institution partenaire avec responsabilités quant aux contenus	Acquisition d'une expérience professionnelle à l'étranger, organisation active de cours dans un autre système de formation	2 à 60 jours	Sans préparation linguistique	
Réseautage Format d'échange concernant le contrôle qualité du projet de mobilité concerné: travaux sur place réalisés par la-les personne-s responsable-s du projet, par exemple suivi des progrès d'apprentissage, visite des partenaires dans le cadre du projet et entretien de la relation, développement du projet	Assurance qualité, développement et durabilité d'un projet de mobilité.	2 à 60 jours	Sans préparation linguistique	
Formation continue structurée Formation continue en lien avec l'activité d'enseignement ou la formation des apprenant-e-s en Suisse, p. ex. participation à des cours, des séminaires et des conférences	Développer des compétences professionnelles ou méthodologiques et didactiques dans un contexte international	2 à 60 jours	Sans préparation linguistique	Seules les formations continues à l'étranger (outgoing) sont possibles

² Les enseignant-e-s des écoles de culture générale sont soutenu-e-s par le biais des programmes d'encouragement de l'enseignement scolaire.

Invited Expert (activité Incoming) Réalisation d'une formation interne à l'établissement pour le personnel de l'enseignement de la formation professionnelle par un-e expert-e venant de l'étranger.	Les organisations peuvent inviter des formateurs, des enseignants, des experts en politiques ou d'autres professionnels qualifiés venant de l'étranger, qui peuvent contribuer à améliorer l'enseignement, la formation et l'apprentissage au sein de l'organisation d'accueil. Par exemple, les experts invités peuvent dispenser des formations au personnel de l'organisation d'accueil, démontrer de nouvelles méthodes d'enseignement ou aider à transférer des bonnes pratiques en matière d'organisation et de gestion.	2 à 60 jours	Sans préparation linguistique	
Accompagnateurs et accompagnatrices Personnes qui accompagnent les mobilités des apprenti-e-s ou des jeunes diplômé-e-s (en particulier mobilités de groupe, travail de projet ou projet impliquant des mineur-e-s) et ne jouent sur place qu'un rôle d'encadrement	Garantie de la sécurité ou de l'encadrement professionnel des jeunes pendant les séjours à l'étranger	5 à 365 jours	Sans préparation linguistique	

2.3.1 Mobilités individuelles et de groupe

Les apprenti-e-s, les jeunes diplômé-e-s ainsi que les élèves des ECG peuvent effectuer des stages professionnels soit individuellement, soit en groupe. Pour ce qui est des stages professionnels en groupe, les participant-e-s voyagent ensemble, mais effectuent leurs stages individuellement, soit dans la même entreprise, soit dans des entreprises différentes.

Le travail de projet a toujours lieu au sein d'un groupe d'apprenant-e-s.

2.3.2 Durée des mobilités: jours de voyage et de congé

La mobilité est calculée sur la base de la période comprise entre le début du stage professionnel ou, le cas échéant, de la préparation linguistique et la fin du stage (voir chapitre 3.1). Les jours de voyage ne sont pas compris dans cette durée de séjour.

Jours de congé pendant la mobilité

En fonction de la durée d'une mobilité (à l'étranger ou en Suisse), les participants et participantes peuvent prendre des jours de congé sans que cela n'influe sur les contributions pour le séjour d'une mobilité.

Séjours de moins de 90 jours:

- Pour les séjours de moins de 90 jours, aucun jour de congé n'est prévu.
- Les jours fériés dans le pays d'accueil ne comptent pas comme des congés et sont soutenus par Movetia.
- Exception: si l'entreprise d'accueil ferme pour les vacances, Movetia soutient financièrement deux semaines de congés au maximum.

Séjours de plus de 90 jours:

- Pour les séjours jusqu'à 365 jours, 20 jours de congé au maximum sont autorisés.
- Entre 90 et 365 jours, la prétention aux congés est calculée au prorata. A titre d'exemple, dix jours de congé au maximum sont possibles pour un stage de 180 jours.
- Les jours fériés dans le pays d'accueil ne comptent pas comme des congés et sont soutenus par Movetia.
- Dix jours de congé au maximum peuvent être pris en une seule fois.
- Les jours de congé doivent être approuvés par l'entreprise d'accueil et l'institution d'envoi.
- Exception: les congés de l'entreprise d'accueil (deux semaines au maximum) sont soutenus financièrement, mais déduites du droit aux vacances.

Si les jours de congé sont déjà connus au moment de la demande, ils doivent y être mentionnés.

2.3.3 Mobilité outgoing et incoming

Sont subventionnées dans le cadre du programme suisse pour Erasmus+ aussi bien les mobilités de la Suisse vers l'étranger (outgoing) que les mobilités de l'étranger vers la Suisse (incoming).

Pour les mobilités incoming, il faut, en principe, se référer aux mêmes directives que pour les mobilités outgoing, à quelques exceptions près.

Les projets de mobilité qui mettent l'accent sur les échanges directs avec des partenaires de projet à l'étranger, comme les stages d'observation (simples visites), sont généralement (mais pas nécessairement) conçus pour être réciproques, c'est-à-dire qu'ils comprennent à la fois des mobilités outgoing et des mobilités incoming. Pour d'autres activités de mobilité, comme un stage professionnel, la participation à des formations continues à l'étranger ou l'invitation d'experts et d'expertes étrangers dans sa propre institution, cette réciprocité n'existe pas.

2.4 Pays du programme

Les mobilités peuvent être subventionnées dans le monde entier. Une liste détaillée des pays est disponible en annexe (cf. p. 27).

Lors de l'organisation d'une mobilité, il faut tenir compte des [conseils aux voyageurs](#) du Département fédéral affaires étrangères DFAE. Pour l'Ukraine, la Russie et la Biélorussie, il convient de suivre les instructions figurant dans la stratégie de communication du SEFRI en vigueur.

Pour toutes les activités de mobilité, il convient, en outre, de respecter les dispositions relatives aux visas, au séjour et, le cas échéant, au travail, et de prendre des dispositions à l'avance.

Le choix de la ou des institutions partenaires ou du ou des pays partenaires doit être justifié en matière de contenu et de projet. A compétences égales, la priorité devrait être accordée, dans la mesure du possible, aux institutions partenaires en Europe, au regard notamment de questions telles que le respect du climat et la durabilité.

2.5 Critères relatifs au contenu

Pour qu'un projet de mobilité puisse être soutenu, il doit répondre aux normes de qualité définies par Movetia (cf. chapitre 1.4) ainsi qu'aux critères de contenu suivants. Movetia évalue toutes les demandes de soutien financier selon ces dispositions.

2.5.1 Critères

Pertinence du projet

- Le lien du projet avec la formation professionnelle est donné.
- Objectifs clairs au niveau de l'institution participante et des participant-e-s.
- Cohérence entre les objectifs de l'institution impliquée et ceux des participant-e-s.
- Le projet soutient les activités internationales des organisations et des participant-e-s impliqué-e-s et les renforce.

Conception et mise en œuvre du projet

- Clarté, exhaustivité et qualité de l'ensemble des phases du projet (préparation, mise en œuvre et suivi des activités de mobilité).
- Cohérence entre les objectifs du projet et les activités prévues: le type, le nombre, la durée et la période des séjours sont appropriés et réalistes.
- Mesures adéquates pour la sélection des participant-e-s: si une sélection est prévue, des critères de sélection clairs sont définis.
- Mesures adéquates destinées à l'assurance qualité: les accords nécessaires sont conclus, les responsabilités sont clarifiées au préalable, des mesures de soutien et d'accompagnement sont prévues si nécessaire.
- Préparation organisationnelle appropriée des mobilités.
- Préparation contextuelle adéquate (interculturelle, linguistique et liée aux tâches) des participants et participantes.
- Les résultats d'apprentissage acquis sont reconnus.

Impact et diffusion des résultats

- Qualité du processus d'évaluation des activités internationales et du projet.
- Une vérification de l'atteinte des objectifs est définie aussi bien au niveau des institutions que des participants et participantes.
- Des effets positifs du projet sur les organisations partenaires impliquées et les participants et participantes sont attendus pendant et à l'issue du projet.
- La promotion du projet ainsi que la diffusion des résultats du projet sont prévues par le biais de mesures de communication concrètes via plusieurs canaux et à l'intention de différents acteurs et actrices à l'intérieur et à l'extérieur des organisations participantes.

2.5.2 Critères d'exclusion

Les institutions candidates sont exclues d'un soutien financier par le programme suisse pour Erasmus+ si elles enfreignent la déclaration sur l'honneur (partie intégrante de la demande). Ce document juridiquement contraignant règle les conditions juridiques et financières à remplir pour être éligible.

De plus, ne sont pas éligibles les projets qui :

- favorisent des contenus racistes, xénophobes, antisémites ou la discrimination de minorités
- se répercutent négativement sur l'égalité des sexes
- présentent des liens avec des organisations extrémistes en termes de contenu ou d'organisation
- appellent à la violence ou en font l'apologie
- sont dirigés par des sectes ou par des organismes à caractère sectaire (dans l'évaluation de ces derniers, nous nous appuyons sur les informations de [relinfo.ch](https://www.relinfo.ch) et [d'infosekta.ch](https://www.dinfosekta.ch) pour identifier les éventuelles controverses).

3 Financement

3.1 Types de subventions pour les activités de mobilité

Les soutiens financiers pour des catégories budgétaires définies sont octroyées en fonction de l'activité de mobilité.

Le soutien est accordé sous la forme de soutien financier forfaitaires par participant-e-s et par mobilité pour les catégories budgétaires suivantes: voyage, séjour, préparation linguistique et organisation.

Le droit à ces forfaits est donné lorsque les participant-e-s ont effectivement réalisé la mobilité approuvée par Movetia, qu'ils ou elles peuvent l'attester au moyen de documents justificatifs et que les coûts des catégories budgétaires accordées ont été effectivement encourus pendant la durée du projet. Pour de plus amples informations concernant la documentation des activités, consultez le chapitre 4.7.

Movetia soutient les activités de mobilité moyennant les soutiens financiers forfaitaires suivants:

Frais de voyage: Le forfait de voyage couvre les frais de voyage aller-retour et dépend de la région géographique du pays de destination (quatre régions). Il est calculé en multipliant le nombre de participant-e-s par le forfait du pays de destination.

Frais de séjour (soutien individuel): Le forfait de séjour couvre les frais de subsistance comme l'hébergement et les repas. Il dépend du coût de la vie dans le pays de destination (trois catégories de pays). Le montant du soutien est calculé en multipliant le nombre de jours éligibles par personne (week-ends inclus, jours de voyage exclus) par le forfait journalier applicable au pays d'accueil.

Coûts pour besoins particuliers: En cas de participation de personnes en situation de handicap ou souffrant de maladies physiques, psychiques ou chroniques, les coûts supplémentaires liés à la mobilité peuvent être pris en charge, par exemple pour le transport spécial de personnes en fauteuil roulant ou pour un-e interprète en langue des signes. Ces frais peuvent être demandés pendant toute la durée du projet sur présentation d'une déclaration des besoins (si les participant-e-s ayant des besoins particuliers sont déjà connu-e-s). Un montant maximal de 12 000 CHF par personne peut être demandé. Ce financement est accordé en complément du financement du projet. Le décompte final sera établi sur la base des coûts effectifs selon les pièces justificatives.

Préparation linguistique: Le travail de projet et les stages professionnels peuvent être combinés avec une préparation linguistique dans toutes les langues. Le cas échéant, il existe un forfait pour les frais de cours et un forfait de séjour pour la durée de séjour supplémentaire. Le montant du soutien est calculé en multipliant le nombre total de participant-e-s bénéficiant d'une préparation linguistique par le forfait correspondant.

En vue du financement des forfaits de séjour par Movetia, la durée de la préparation linguistique est plafonnée:

- Pour les mobilités de deux semaines à deux mois: une préparation linguistique de deux semaines au maximum est possible, mais elle ne doit pas dépasser 50% de la durée de la mobilité.

- Pour les mobilités de deux mois et plus: une préparation linguistique d'une durée maximale d'un mois est autorisée.

Frais d'organisation: Le forfait d'organisation est une contribution versée à l'institution de formation requérante en Suisse et sert à couvrir les frais généraux du projet ainsi que les dépenses d'organisation, par exemple pour le matériel promotionnel, la communication et l'administration du projet ou les contacts avec les institutions partenaires. Le montant du soutien financier est calculé en fonction du nombre de personnes ayant effectivement effectué une mobilité (hormis accompagnateurs et accompagnatrices).

Movetia soutient les activités de mobilité décrites au point 2.3 moyennant les forfaits suivants:

Catégorie de subvention	Spécification	Montant (CHF)		
Voyage ³ (par personne, outgoing et incoming, selon la distance dans les régions)	Région 1: Europe	400.–/personne		
	Région 2: Afrique du Nord, Asie de l'Ouest, Fédération de Russie	500.–/personne		
	Région 3: Asie du Nord et centrale, sous- continent indien, Afrique subsaharienne, Amérique du Nord, centrale et latine	800.–/personne		
	Région 4: Asie de l'Est, Antarctique et Océanie	1000.–/personne		
Séjour ³ (par personne et durée avec échelonnement en jours, selon le coût de la vie, jours de voyage exclus)		Du 1 ^{er} au 14 ^e jour	Du 15 ^e au 60 ^e jour	Du 61 ^e au 365 ^e jour
	Outgoing: Catégorie de pays 1	81.–	57.–	40.–
	Outgoing: Catégorie de pays 2	87.–	61.–	43.–
	Outgoing: Catégorie de pays 3	91.–	63.–	46.–
	Incoming: Suisse	91.–	63.–	46.–
Besoins particuliers (coûts effectifs, outgoing et incoming)	Après examen des justificatifs	Max. 12 000.–/personne		
Préparation linguistique (outgoing uniquement)	Après examen des justificatifs	190.–/personne		
Organisation (outgoing uniquement)	Nombre de mobilités par projet			
	1 à 100 personne-s	450.–/personne		
	A partir de 101 personnes	250.–/personne		

Exemple de calcul

Situation de départ:

Une apprentie suisse effectue un séjour de 90 jours (hors jours de voyage) en Irlande.

- Région de voyage: 1
- Catégorie de pays: 3

Calcul des coûts totaux:

³ Voir la liste complète des pays du programme en annexe 5.1.

1. Frais de voyage:
 - Forfait : 400 CHF
2. Frais de séjour:
 - 14 jours à 91 CHF : $14 \times 91 \text{ CHF} = 1'274 \text{ CHF}$
 - 46 jours à 63 CHF : $46 \times 63 \text{ CHF} = 2'898 \text{ CHF}$
 - 30 jours à 46 CHF : $30 \times 46 \text{ CHF} = 1'380 \text{ CHF}$
 - Total des frais de séjour : 5'552 CHF
3. Forfait organisationnel:
 - Forfait : 450 CHF

Coût total:

400 CHF (frais de voyage) + 5'552 CHF (frais de séjour) + 450 CHF (forfait organisationnel)
= 6'402 CHF

3.1.1 Personnel de la formation professionnelle et accompagnateur-riche-s

Catégorie de subvention	Spécification	Montant (CHF)	
Voyage ⁴ (par personne, outgoing et incoming, selon la distance dans les régions)	Région 1: Europe	400.–/personne	
	Région 2: Afrique du Nord, Asie de l’Ouest, Fédération de Russie	500.–/personne	
	Région 3: Asie du Nord et centrale, sous- continent indien, Afrique subsaharienne, Amérique du Nord, centrale et latine	800.–/personne	
	Région 4: Asie de l’Est, Antarctique et Océanie	1000.–/personne	
Séjour ⁴ (par personne et durée avec échelonnement en jours, selon le coût de la vie, jours de voyage exclus)		Du 1 ^{er} au 14 ^e jour	Du 15 ^e au 60 ^e jour
	Outgoing: Catégorie de pays 1	171.–	120.–
	Outgoing: Catégorie de pays 2	176.–	123.–
	Outgoing: Catégorie de pays 3	180.–	126.–
	Incoming: Suisse	180.–	126.–
Besoins particuliers (coûts effectifs, outgoing et incoming)	Après examen des justificatifs	Max. 12 000.–/personne	
Organisation (outgoing uniquement)	Nombre de mobilités par projet		
	1 à 100 personne-s	450.–/personne	
	A partir de 101 personnes	250.–/personne	

Exemple de calcul

Situation de départ:

Une personne active dans la formation professionnelle en Suisse effectue un séjour de 60 jours (hors jours de voyage) en Suède.

⁴ Voir la liste complète des pays du programme en annexe 5.1.

- Région de voyage: 1
- Catégorie de pays: 3

Calcul des coûts totaux:

1. Frais de voyage:
 - Forfait : 400 CHF
2. Frais de séjour:
 - 14 jours à 180 CHF : $14 \times 180 \text{ CHF} = 2'520 \text{ CHF}$
 - 46 jours à 126 CHF : $46 \times 126 \text{ CHF} = 5'796 \text{ CHF}$
 - Total des frais de séjour : 8'316 CHF
3. Forfait organisationnel:
 - Forfait : 450 CHF

Coût total :

400 CHF (frais de voyage) + 8'316 CHF (frais de séjour) + 450 CHF (forfait organisationnel)
= 9'166 CHF

3.2 Utilisation des fonds

Le soutien des activités de mobilité s'effectue sous la forme de soutien financier pour les catégories budgétaires définies au chapitre 3.1. Le soutien financier doit être utilisé pendant la durée du projet définie dans le contrat pour les mobilités approuvées par la décision de soutien financier. Movetia accorde un montant de soutien financier maximal pour l'ensemble du projet. Il est attendu de l'institution ou du consortium qu'il-elle s'efforce d'utiliser tous les fonds avant la fin du projet.

Le soutien financier accordé doit servir à couvrir les frais des catégories budgétaires correspondantes. Si les forfaits ne sont pas entièrement utilisés, les fonds restants peuvent être utilisés pour couvrir d'autres frais liés au projet de mobilité.

Les transferts suivants des fonds du projet entre les catégories budgétaires sont possibles:

- Il est possible d'utiliser jusqu'à 100% des fonds alloués à l'organisation pour couvrir les frais de voyage et de séjour.
- Les fonds de toutes les catégories budgétaires peuvent être utilisés pour l'assistance en cas de besoins particuliers, même si, selon le contrat, aucun fonds n'était initialement prévu pour l'assistance en cas de besoins particuliers.

Aucun autre transfert n'est autorisé.

Le soutien financier défini dans le contrat à l'intention des institutions ou des consortiums ne peut pas être transféré à d'éventuels projets futurs.

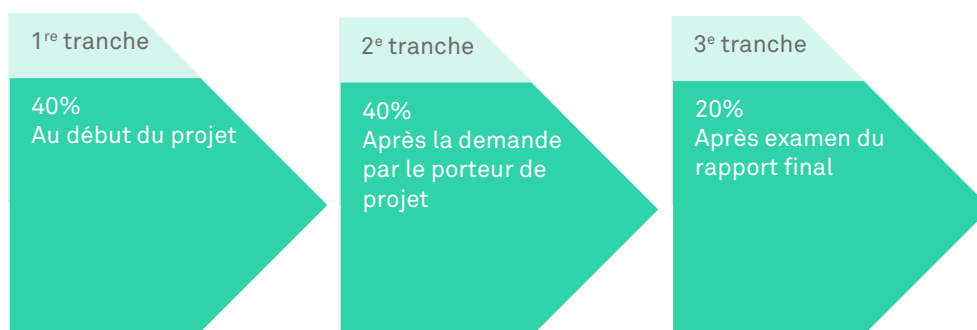
3.2.1 Conversion en francs suisses des frais encourus dans d'autres devises

Le porteur de projet doit convertir en francs suisses tous les frais encourus dans d'autres devises. Pour ce faire, il utilise le cours moyen du mois que la Banque nationale suisse publie sur son [site Internet](#). Le cours utilisé est le taux de change mensuel moyen pour le mois précédant la signature du contrat par le deuxième signataire.

3.3 Modalités de paiement

Tous les projets sont financés par Movetia en trois tranches (40%/40%/20%). La première tranche (40% du soutien financier accordé) est versée au plus tard 30 jours civils après signature du contrat par les deux parties. Dès que 70% de cette première tranche sont épuisés, le porteur de projet peut demander le versement d'une deuxième tranche de 40%. Le versement de la troisième tranche (maximum 20% du soutien financier accordé) ou le remboursement du montant perçu en trop s'effectue après le dépôt du rapport final et avec l'envoi du décompte final.

Tous les paiements se font en CHF.



3.3.1 Déclenchement de la deuxième tranche (preuve des 70%)

Pour le versement de la deuxième tranche, il convient de prouver qu'au moins 70% des fonds déjà reçus (première tranche) ont été utilisés. La demande de versement de la deuxième tranche se fait dans l'espace de login. Les mobilités déjà réalisées y sont inscrites. Dès que le soutien financier correspondant a atteint au moins 70% de la première tranche, la deuxième tranche peut être sollicitée.

Il est facultatif de soumettre la preuve des 70% pendant la durée du projet. Si la preuve des 70% n'est pas apportée, le droit et le montant d'une deuxième tranche seront fixés avec le rapport final et inclus dans le paiement final.

La preuve des 70% ne peut être soumise qu'une seule fois, mais à différents moments pendant la durée du contrat. Elle déclenche les paiements correspondants de la part de Movetia.

3.3.2 Versement des subventions aux participant-e-s

Le versement des fonds du projet par Movetia, mentionné ci-dessus, se fait toujours en trois tranches. Les porteurs de projet ont cependant la liberté de choisir eux-mêmes le mode de versement des subventions aux participant-e-s à la mobilité. Ils peuvent notamment décider de financer une mobilité en deux tranches (80%/20%) et de lier la deuxième tranche à la réception d'un rapport de la part du/de la participant-e. Ils peuvent également verser la totalité de la subvention, en un seul paiement, au/à la participant-e.

Enfin, les porteurs de projet ont également la possibilité de payer directement certains frais liés à la mobilité (p. ex. la location d'un logement) sans les verser au/à la participant-e.

3.3.3 Sécurités financières lors de paiements anticipés

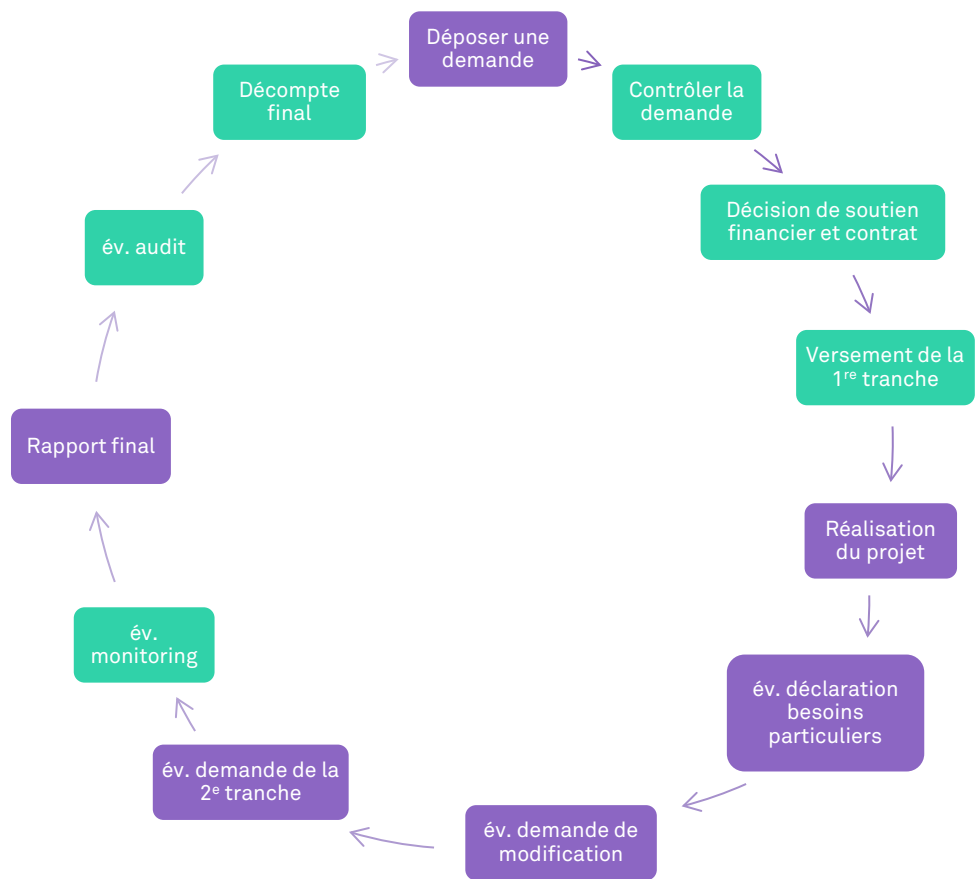
Si un paiement anticipé de Movetia au porteur de projet dépend d'une garantie financière (p. ex. une caution), les conditions suivantes s'appliquent à la fourniture de cette garantie:

- Type de sécurité: la sécurité doit être mise à disposition par une banque ou un établissement financier reconnu.
- Responsabilité du garant: le garant assume l'entière responsabilité des éventuelles créances et ne peut pas demander à Movetia d'exercer un recours contre le débiteur principal (le porteur de projet).
- Durée de la sécurité: la sécurité financière reste assurée jusqu'à ce que les paiements anticipés aient été compensés par Movetia avec le paiement du solde. Movetia libérera la garantie dans le mois qui suit.

4 Demandes et rapports

4.1 Vue d'ensemble du processus (étapes)

Le graphique et le tableau associé offrent un aperçu des différentes étapes des porteurs de projet et de Movetia, du dépôt de la demande au décompte final, en passant par la mise en œuvre du projet. Les chapitres suivants expliquent en détail chacune de ces étapes.



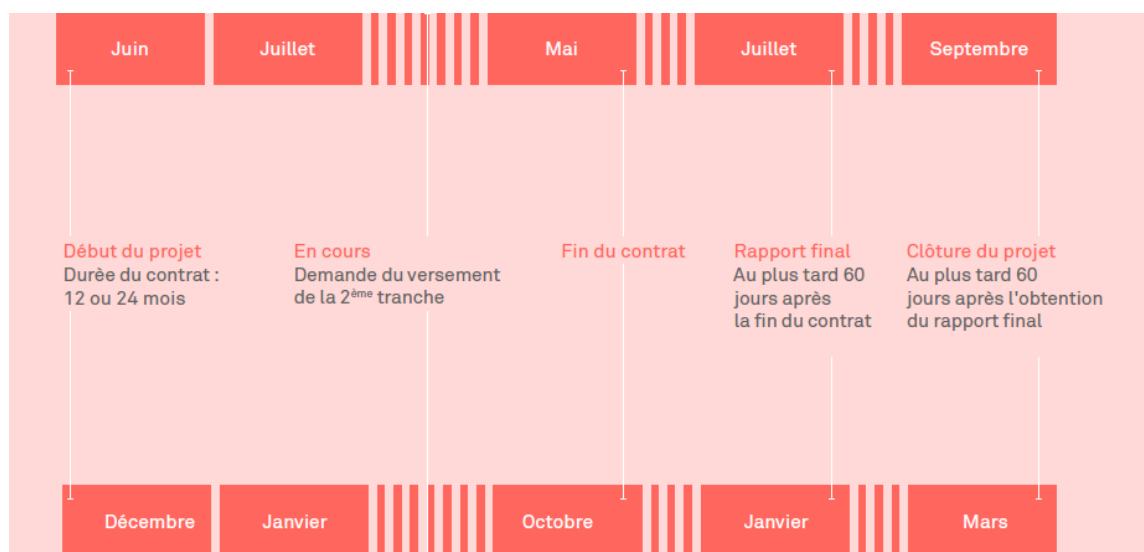
Responsable

Movetia

Le déroulement depuis le dépôt de la demande jusqu'au rapport final est synthétisé dans le tableau suivant:

Etapes	Quand	Documents
Déposer une demande	Jusqu'aux délais impartis: 1 ^{er} mercredi de mars (23 h 59) 1 ^{er} mercredi d'octobre (23 h 59)	Formulaire de demande dans l'espace de login
Movetia examine la demande	Dans les 60 jours suivant le délai pour le dépôt de la demande	Sur la base des critères d'éligibilité en vigueur (voir chapitre 2)
Envoi de la décision de subvention	Mai (pour un dépôt en mars) Novembre (pour un dépôt en octobre)	Décision de soutien financier, contrat, conditions générales (CG)
Versement de la 1 ^{re} tranche du soutien financier	Versement dans un délai de 30 jours à partir de la signature du contrat	
Réalisation du projet	Entre le début et la fin du projet fixés dans le contrat Début du projet: 1 ^{er} juin (pour un dépôt en mars) 1 ^{er} décembre (pour un dépôt en octobre)	
év. déclarations besoins particuliers	Les déclarations pour les personnes ayant des besoins particuliers peuvent être déposées dans l'espace de login à tout moment pendant la durée du projet	Déclaration via l'Espace de login
év. monitoring/audit	Pendant le déroulement du projet ou avec le rapport final Annonce 30 jours avant la réalisation	Annonce par Movetia
év. modifications du projet (amendements)	Peuvent être demandées par écrit pendant toute la durée du projet	Formulaire d'amendement dans l'espace de login
Demande de la 2 ^e tranche	Après utilisation de 70% des fonds versés lors de la 1 ^{re} tranche	Espace de login
Soumettre le rapport final	Jusqu'à 60 jours après la fin du projet	Formulaire de rapport final dans l'espace de login et documents justificatifs pour toutes les mobilités (contrat de mobilité et justificatifs pour le soutien linguistique)
Décompte final et résultat d'examen	Jusqu'à 60 jours après la remise du rapport final	Retour sur le rapport final, décompte final, information sur le versement de la dernière tranche ou demande de remboursement

En fonction du moment du dépôt de la demande de subvention, en mars ou en octobre, les étapes du processus ont lieu comme suit:



4.2 Demande

La gestion d'un projet de mobilité se fait en ligne via l'[espace de login](#). L'accès à la plateforme requiert une inscription unique. La demande ainsi que le rapport final, y compris les documents et justificatifs à fournir, sont transmis à Movetia via cette plateforme.

Documents à remettre

Suivant la forme juridique de l'institution ou organisation requérante, plusieurs documents seront à transmettre.

Institution de droit public :

- déclaration sur l'honneur d'une personne habilitée à signer au nom de l'institution candidate

Organisation de droit privé :

- déclaration sur l'honneur d'une personne autorisée à signer de l'institution requérante
- extrait du registre du commerce
- bilan et compte de résultat
- rapport de révision complet (valable pour les SA, Sàrl, coopératives, SCM, associations, fondations)
- en outre, pour les associations : statuts, procès-verbaux d'AG ou autres documents prouvant l'existence d'une association.

Informations requises dans la demande

Dans le formulaire de demande de soutien financier en ligne, le demandeur ou la demandeuse fournit des informations concernant les points suivants du projet de mobilité prévu:

- **Institution requérante:** coordonnées de l'institution responsable du projet
- **Personne de contact:** coordonnées de la personne de contact (direction du projet)
- **Coordonnées bancaires de l'institution requérante** (pas de comptes privés permis)
- **Institutions partenaires:** indications concernant les coordonnées des institutions partenaires déjà connues en Suisse et à l'étranger
- **Résumé du projet:** résumé succinct du projet prévu, soit de l'ensemble des activités de mobilité prévues, tel qu'il peut être utilisé dans la communication publique de Movetia

- **Description du projet:** explication des objectifs institutionnels du projet de mobilité ainsi que des indications concernant la gestion du projet, à savoir les personnes clés impliquées et les responsabilités dans la préparation, la réalisation et l'évaluation des activités de mobilité
- **Activités de mobilité:** description des activités de mobilité prévues, avec indication du nombre, de la destination, des objectifs individuels, de l'accompagnement des participant-e-s et de la reconnaissance
- **Besoins particuliers:** indications sur la participation de personnes ayant des besoins particuliers (voir chapitre 3.1)

Demande de fonds pour les personnes avec des besoins particuliers

Les personnes en situation de handicap ou souffrant de maladies physiques, psychiques ou chroniques peuvent demander une aide supplémentaire pour leur séjour. Il incombe à l'institution suisse, qu'elle soit l'institution d'origine pour la mobilité outgoing ou l'institution d'accueil pour la mobilité incoming, de déposer la demande de soutien financier supplémentaire auprès de Movetia. Le formulaire correspondant se trouve dans [l'espace login](#) de Movetia.

La demande doit être déposée le plus tôt possible, mais dans tous les cas avant le début du séjour à l'étranger. Si la demande est acceptée, Movetia conclut un contrat supplémentaire avec l'institution, un « Amendment to the Agreement », portant sur la subvention accordée pour la couverture des besoins spécifiques.

La demande se fait par le biais d'un formulaire PDF, soumis à l'adresse formation.professionnelle@movetia.ch. Les demandes peuvent être déposées en tout temps.

Les institutions sont priées de prendre contact avec Movetia avant le dépôt d'une demande.

4.3 Contrat

4.3.1 Durée du projet

La durée d'un projet de mobilité correspond à la durée du contrat entre Movetia et les institutions/consortiums requérants. La durée du projet est de 12 ou 24 mois à partir du 1^{er} juin, si la demande est déposée en mars, ou du 1^{er} décembre, si le projet est soumis en octobre. Toutes les mobilités doivent être entamées, réalisées et terminées pendant la durée du projet.

L'établissement du contrat a lieu, a priori, en mai ou en novembre. Le contrat doit être signé et renvoyé à Movetia dans les 30 jours suivant sa réception. Les signatures numériques certifiées sont acceptées.

4.3.2 Personne de contact

La personne de contact mentionnée dans la demande (direction de projet) est responsable de toute la communication entre Movetia et l'institution requérante, y compris une éventuelle actualisation de ses coordonnées. Movetia envoie les informations pertinentes pour le contrat aux personnes de contact. Celles-ci sont responsables de la transmission interne à d'autres personnes.

4.4 Déclaration pour les personnes ayant des besoins particuliers

La demande pour solliciter des contributions supplémentaires pour les mobilités de personnes ayant des besoins particuliers doit être soumise par l'intermédiaire de l'institution suisse de (cf. chapitre 3.1). Les formulaires correspondants peuvent être téléchargés dans l'espace de login de Movetia.

La demande doit être déposée le plus tôt possible, au plus tard avec le rapport final. Si la demande est acceptée, Movetia établit un avenant au contrat stipulant le montant alloué pour les besoins particuliers. La demande doit être déposée au moyen d'un formulaire PDF à l'adresse schulbildung@movetia.ch. Les demandes sont acceptées à tout moment (pas de délai).

4.5 Modifications pendant un projet

4.5.1 Demande de modification de l'accord

Si des modifications contractuelles interviennent pendant la durée du projet, comme

- le changement de l'institution partenaire,
- une nouvelle direction de projet,
- une nouvelle personne habilitée à signer,
- une modification des informations financières,
- des modifications du contenu du projet (p. ex. mobilité alternative),
- l'allongement de la durée du projet (de 12 à 24 mois) et autres,

le formulaire en ligne «Demande de modification de l'accord» doit être transmis à Movetia via l'espace de login. La demande est examinée par Movetia qui l'accorde ou la refuse. Toute modification du contenu et des institutions partenaires doit, dans tous les cas, faire l'objet d'une demande, faute de quoi il n'y a aucune garantie de soutien pour les mobilités adaptées.

4.5.2 Annulation

Dans certains cas, pour des raisons imprévisibles (p. ex. maladie, accident ou décès dans la famille), les projets ne peuvent pas être réalisés comme prévu. Il peut arriver que des mobilités soient interrompues ou que l'ensemble du projet soit annulé. Si des mobilités doivent être interrompues prématurément après leur début en raison d'un événement imprévisible, Movetia doit en être informée rapidement. Le rapport final doit faire mention de la durée effective de l'activité de mobilité.

Il incombe à la direction du projet ou aux participant-e-s de souscrire une assurance annulation de voyage avant la mobilité prévue, qui prendra en charge les frais non annulables encourus dans de tels cas. En règle générale, Movetia n'est pas responsable des frais occasionnés par l'interruption d'une mobilité. De même, si une mobilité n'a pas lieu en raison d'événements imprévus, Movetia ne peut pas prendre en charge les éventuels frais occasionnés. Dans les cas de rigueur, une demande accompagnée des documents correspondants (p. ex. certificat médical) doit être adressée à Movetia.

Si un projet entier doit être annulé en cours de route parce que les mobilités prévues ne peuvent pas être mises en œuvre, Movetia doit en être informée rapidement. Après la communication de l'annulation, le rapport final devra être transmis. Les motifs de l'annulation devront y être décrits. A la fin du projet, Movetia introduit une demande de remboursement de la 1^{re} tranche déjà versée.

4.6 Communication relative au projet

Chaque institution/consortium qui met en œuvre un projet de mobilité avec le soutien de Movetia doit prévoir des mesures de diffusion des résultats du projet et informer sur le projet aussi bien au sein de sa propre institution/de son propre consortium que vis-à-vis d'un public plus large (professionnel). Dans toutes les manifestations, communications ou publications liées au projet, dont le matériel d'information et de promotion (brochures, flyers, etc.), il est nécessaire de mentionner que le projet est soutenu financièrement par Movetia. Il convient d'utiliser à cette fin le paragraphe suivant:

Ce projet est soutenu financièrement par Movetia, qui encourage l'échange, la mobilité et la coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation continue ainsi que dans celui des activités de jeunesse – en Suisse, en Europe et dans le reste du monde. www.movetia.ch

En guise de référence au soutien par Movetia, il est également possible d'ajouter le logo. Pour en savoir plus www.movetia.ch/fr/programmes/diffusion.

L'utilisation est autorisée exclusivement dans le contexte de la communication sur le projet soutenu. Il ne faut pas donner l'impression que Movetia a reconnu ou approuvé officiellement le contenu communiqué. Le logo Movetia ne doit pas être utilisé sur les certificats, les confirmations de participation ou autres.

4.7 Rapport final

Toutes les institutions et tous les consortiums sont tenus de transmettre le rapport final via l'[espace de login de Movetia](#), au plus tard 60 jours après l'expiration du contrat.

Le rapport final doit être accompagné de justificatifs pour toutes les mobilités effectuées. En règle générale, seuls les contrats de mobilité sont exigés (voir chapitre 4.7).

Dans le cadre du rapport final, la durée effective, la destination et le nombre de participant-e-s doivent être consignés dans l'espace de login pour toutes les mobilités réalisées. Si le nombre de mobilités

réalisées est inférieur à celui des mobilités soutenues ou si la durée des mobilités est plus courte que prévu, le montant définitif du soutien financier sera d'autant plus faible.

Il est également possible de saisir dans le tableau budgétaire (dans l'espace de login) plus de participant-e-s qu'il n'a été approuvé dans la décision de subvention. Cependant, le décompte des mobilités ne peut pas dépasser le montant du soutien financier accordé.

A l'examen du rapport final, Movetia établit un décompte final sur la base des justificatifs transmis et des informations fournies dans le rapport. Ce décompte chiffre les coûts éligibles survenus pour la réalisation du projet. S'il manque des justificatifs pour les mobilités demandées, les mobilités correspondantes ne seront pas soutenues. L'approbation du rapport final n'implique pas la reconnaissance de la régularité ou de la crédibilité, de l'exhaustivité et de l'exactitude des déclarations et informations qu'il contient. Celles-ci seront contrôlées dans le cadre d'un audit.

Après l'envoi du décompte final établi par Movetia, le paiement final est effectué par Movetia ou un remboursement est effectué par les institutions/consortiums à Movetia. Le paiement final est effectué dans les 60 jours suivant la réception du rapport final. Les acomptes (tranches) déjà effectués sont compensés. Le remboursement à Movetia s'effectue dans les 30 jours suivant l'envoi du décompte final.

Le rapport final permet, d'une part, de vérifier le montant total des subventions versées par les institutions/consortiums et leur utilisation légitime et, d'autre part, de recueillir des informations détaillées sur les différentes mobilités. Ces informations permettent de déterminer l'éligibilité des mobilités réalisées ainsi que le montant final de la subvention. Les données du rapport final servent également à des fins statistiques.

4.7.1 Non-remise de rapports

Si une institution/un consortium ne remet pas de rapport final, Movetia lui envoie un rappel dans les 15 jours suivant l'expiration du délai. Si le porteur de projet ne remet toujours pas de rapport dans les 30 jours suivant ce rappel, Movetia se réserve le droit de résilier le contrat et d'exiger le remboursement de tous les acomptes déjà effectués.

4.8 Documentation

4.8.1 Justificatifs de mobilités réalisées

Les mobilités réalisées dans le cadre d'un projet soutenu par Movetia doivent être documentées à l'aide de justificatifs. Seules les mobilités effectivement réalisées et documentées à l'aide des justificatifs requis peuvent donner lieu à l'octroi définitif du soutien financier. Si aucun justificatif n'est fourni avec le rapport final pour les mobilités demandées, les montants définitifs du soutien financier seront réduits en conséquence dans le décompte final.

Les justificatifs requis doivent être envoyés avec le rapport final. Des justificatifs supplémentaires doivent pouvoir être présentés lors d'un audit annoncé.

Catégorie budgétaire	Justificatifs obligatoires pour le rapport final	Justificatifs supplémentaires
Frais de voyage	Confirmation de participation (contrat de mobilité) signée, indiquant le nom du/de la participant-e, l'objectif de l'activité ainsi que les dates de début et de fin de celle-ci	Billets de voyage ou autres factures indiquant le lieu de départ et d'arrivée ainsi que la date de départ
Soutien individuel (pour le séjour)		
Soutien organisationnel		
Préparation linguistique	Attestation de cours sous la forme d'un certificat signé par le prestataire de cours, indiquant le nom du/de la participant-e, la langue enseignée, le format et la durée de la préparation linguistique fournie Ou, si la préparation linguistique est fournie directement par le porteur de projet, une attestation datée et signée par le porteur de projet,	

	indiquant le nom du/de la participant-e, la langue enseignée, le format et la durée de la préparation linguistique reçue	
Besoins particuliers	Justificatifs des frais supplémentaires liés à la participation de personnes en situation de handicap ou souffrant de maladies physiques, psychiques ou chroniques, qui ne sont pas couverts par les forfaits des autres catégories budgétaires (p. ex. reçus pour prestations de services) Les frais effectifs figurant sur les justificatifs doivent en outre être déclarés en CHF. Lorsque le porteur de projet convertit des frais encourus dans d'autres devises en francs suisses, il utilise le cours de change moyen mensuel publié sur le site internet de la Banque nationale suisse. Le cours utilisé est le taux de change mensuel moyen pour le mois précédant la signature du contrat par le deuxième signataire.	

De manière générale: les signatures électroniques sur les documents de preuve numériques sont acceptées.

4.8.2 Obligation de conservation

Le porteur de projet doit conserver tous les documents originaux, notamment les documents comptables et fiscaux, pendant dix ans après le versement de la dernière tranche ou le remboursement. Ces documents peuvent également être enregistrés sous forme numérique.

Si des audits, des oppositions, des litiges ou des réclamations concernant le contrat sont en cours, les documents doivent être conservés jusqu'à la fin de ces procédures, et au moins pendant les dix ans susmentionnés.

4.9 Contrôles du projet

Afin de vérifier les données du rapport final et d'assurer la qualité, Movetia peut contrôler des institutions et des consortiums sélectionnés. Une distinction est faite entre le monitoring et les contrôles financiers (audits). Les contrôles et les audits peuvent être effectués pendant ou après la durée du projet.

Le porteur de projet doit accorder à Movetia et aux personnes ou organismes autorisés un accès complet à tous les documents relatifs au projet pour la réalisation d'audits et d'évaluations/de contrôles du projet. En cas de non-respect de cette obligation, Movetia peut considérer certains frais comme non éligibles ou certains soutiens financiers comme illégitimes.

Les audits et les monitorings peuvent avoir lieu n'importe où.

Les audits et les monitorings sont annoncés par écrit au moins 30 jours avant leur réalisation. Les documents à préparer ou à soumettre sont mentionnés.

4.9.1 Audit après la fin du projet

Un audit après la fin du projet a pour but de vérifier si les fonds du projet convenus contractuellement ont été correctement utilisés. Les audits peuvent prendre la forme d'un contrôle sur place ou d'un contrôle sur dossier (vérification des documents sans visite). Les paiements aux bénéficiaires sont vérifiés sur la base des extraits de compte, des justificatifs et des documents pertinents. Les documents numériques sont acceptés.

Sur la base des résultats de l'audit, Movetia envoie un rapport préliminaire au porteur de projet dans les 60 jours suivant la fin de l'audit. Le porteur de projet dispose à son tour de 30 jours pour donner son avis. A l'issue de ce délai, le porteur de projet reçoit un rapport final de Movetia dans les 30 jours.

Un rapport d'audit peut amener Movetia à prendre d'autres mesures, p. ex. la récupération totale ou partielle des sommes déjà versées.

Si un contrôle détaillé des pièces justificatives est déjà effectué lors du rapport final, aucun autre contrôle financier n'est effectué, sauf si des irrégularités importantes sont constatées.

4.9.2 Audit pendant la durée du projet

Si Movetia constate à un moment quelconque des irrégularités auprès d'une institution/d'un consortium, elle se réserve le droit de les soumettre directement à un contrôle (visite sur place ou contrôle sur dossier). La procédure appliquée correspond à celle d'un audit de fin de projet.

Une visite sur place pendant la durée du projet peut également être associée à un monitoring.

4.9.3 Monitoring (visites de projet)

Movetia effectue quelques visites de monitoring pendant la durée du contrat. L'objectif du monitoring est de recueillir des informations sur les aspects qualitatifs de la gestion du projet, de discuter des questions encore en suspens et d'encourager les échanges entre Movetia et les institutions. Les institutions/consortiums peuvent également demander une visite de monitoring à des fins de conseil.

Les monitorings ont généralement lieu sous la forme d'un entretien auprès de l'institution/du consortium. Movetia rédige un rapport qui est transmis à l'institution/au consortium pour prise de position dans les 30 jours suivant la visite (délai de 30 jours). Dans les 30 jours suivants, Movetia rédige un rapport final et l'envoie à l'institution/au consortium.

5 Annexe

5.1 Pays du programme éligibles pour les projets de mobilité internationale

Dans cette liste de pays, tous les pays du programme éligibles sont affectés à leur région de voyage (pour les forfaits voyage) et à leur catégorie de pays (pour les forfaits séjour) respectives. Vous trouverez les forfaits concrets par mobilité dans le tableau des subventions (cf. chapitre 3.1).

Les forfaits de séjour dépendent du coût de la vie dans le pays de destination et sont répartis en trois catégories de pays. Tous les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) européens reçoivent le même forfait de séjour que l'État européen auquel ils appartiennent, c'est-à-dire le Danemark (pour le Groenland), la France (p. ex. La Réunion), les Pays-Bas (p. ex. Aruba) ou le Royaume-Uni (p. ex. les îles Falkland).

Les forfaits de voyage divisent le monde en quatre régions géographiques et dépendent de la distance entre le pays d'origine et le pays de destination.

Liens rapides

A-B-C-D-E-F-G-H-I-J-K-L-M-N-O-P-Q-R-S-T-U-V-W-Y-Z

ISO Alpha-Code 2	Destination	Forfaits de séjour : Catégorie de pays	Forfaits de voyage : Région
A			
AF	Afghanistan	2	3
ZA	Afrique du Sud	2	3
AL	Albanie	1	1
DZ	Algérie	1	2
DE	Allemagne	2	1
AD	Andorre	2	1
AO	Angola	2	3
AI	Anguilla	3	3
AQ	Antarctique	2	4
AG	Antigua-et-Barbuda	2	3
SA	Arabie saoudite	2	2
AR	Argentine	1	3
AM	Arménie	1	2
AW	Aruba	3	3
SH	Ascension, Sainte-Hélène et Tristan da Cunha	3	3
AU	Australie	3	4
AT	Autriche	3	1
AZ	Azerbaïdjan	1	2
B			
BS	Bahamas	3	3
BH	Bahreïn	2	2
BD	Bangladesh	1	3
BB	Barbade	3	3

ISO Alpha-Code 2	Destination	Forfaits de séjour : Catégorie de pays	Forfaits de voyage : Région
BY	Bélarus	1	1
BE	Belgique	3	1
BZ	Belize	2	3
BJ	Bénin	2	3
BM	Bermudes	3	3
BT	Bhoutan	2	3
BO	Bolivie	1	3
BQ	Bonaire, Saint Eustatius et Saba	3	3
BA	Bosnie et Herzégovine	1	1
BW	Botswana	1	3
BR	Brésil	1	3
BN	Brunéi Darussalam	2	3
BG	Bulgarie	1	1
BF	Burkina Faso	2	3
BI	Burundi	2	3
C			
CV	Cabo Verde	2	3
KH	Cambodge	2	3
CM	Cameroun	1	3
CA	Canada	3	3
CL	Chili	1	3
CN	Chine	1	4
CY	Chypre	2	1
VA	Cité du Vatican	2	1
CO	Colombie	1	3
KM	Comores	2	3
CG	Congo (Brazzaville)	2	3
CD	Congo (Kinshasa)	2	3
KP	Corée (Nord)	2	4
KR	Corée (Sud)	2	4
CR	Costa Rica	1	3
CI	Côte d'Ivoire	2	3
HR	Croatie	2	1
CU	Cuba	2	3
CW	Curaçao	3	3
D			
DK	Danemark	3	1
DJ	Djibouti	2	3
DM	Dominique	2	3

ISO Alpha-Code 2	Destination	Forfaits de séjour : Catégorie de pays	Forfaits de voyage : Région
E			
EG	Égypte	1	2
SV	El Salvador	1	3
AE	Émirats arabes unis	3	2
EC	Équateur	1	3
ER	Érythrée	2	3
ES	Espagne	2	1
EE	Estonie	2	1
SZ	Eswatini	2	3
US	États-Unis	3	3
ET	Éthiopie	2	3
F			
FJ	Fidji	1	4
FI	Finlande	3	1
FR	France	3	1
G			
GA	Gabon	2	3
GM	Gambie	2	3
GE	Géorgie	1	2
GS	Géorgie du Sud et Îles Sandwich du Sud	3	3
GH	Ghana	1	3
GI	Gibraltar	2	1
GR	Grèce	2	1
GD	Grenade	2	3
GL	Groenland	3	3
GP	Guadeloupe	3	3
GU	Guam	2	4
GT	Guatemala	2	3
GG	Guernesey	3	1
GN	Guinée	2	3
GQ	Guinée équatoriale	2	3
GW	Guinée-Bissau	2	3
GY	Guyana	2	3
GF	Guyane Française	3	3
H			
HT	Haïti	2	3
HN	Honduras	1	3

ISO Alpha-Code 2	Destination	Forfaits de séjour : Catégorie de pays	Forfaits de voyage : Région
HK	Hong Kong	2	4
HU	Hongrie	1	1
I			
BV	Île Bouvet	2	4
UM	Île Christmas (Australie)	2	4
IM	Île de Man	2	1
UM	Île Johnston	2	4
NF	Île Norfolk	2	4
KY	Îles Cayman	3	3
CC	Îles Cocos (Keeling)	2	4
CK	Îles Cook	2	4
AX	Îles d'Aland	2	1
FK	Îles Falkland	3	3
FO	Îles Féroé	2	1
MH	Îles Marshall	2	4
PN	Îles Pitcairn	3	4
SB	Îles Salomon	2	4
TC	Îles Turques et Caïques	3	3
VI	Îles Vierges américaines	2	3
VG	Îles Vierges britanniques	3	3
HM	Îles-Heard-et-McDonald	2	4
IN	Inde	1	3
ID	Indonésie	1	3
IQ	Irak	1	2
IR	Iran	1	2
IE	Irlande	3	1
IS	Islande	3	1
IL	Israël	3	2
IT	Italie	2	1
J			
JM	Jamaïque	2	3
JP	Japon	3	4
JE	Jersey	3	1
JO	Jordanie	2	2
K			
KZ	Kazakhstan	1	3
KE	Kenya	1	3
KG	Kirghizistan	2	3

ISO Alpha-Code 2	Destination	Forfaits de séjour : Catégorie de pays	Forfaits de voyage : Région
KI	Kiribati	2	4
XK	Kosovo	1	1
KW	Koweït	2	2
L			
LA	Laos	2	3
LS	Lesotho	1	3
LV	Lettonie	2	1
LB	Liban	2	2
LR	Libéria	2	3
LY	Libye	2	2
LI	Liechtenstein	2	1
LT	Lituanie	1	1
LU	Luxembourg	3	1
M			
MO	Macao	3	4
MK	Macédoine du Nord	1	1
MG	Madagascar	2	3
MY	Malaisie	1	3
MW	Malawi	2	3
MV	Maldives	2	3
ML	Mali	2	3
MT	Malte	2	1
MP	Mariannes du Nord	2	4
MA	Maroc	1	2
MQ	Martinique	3	3
MU	Maurice	1	3
MR	Mauritanie	2	2
YT	Mayotte	3	3
MX	Mexique	1	3
FM	Micronésie	2	4
MD	Moldova	1	1
MC	Monaco	2	1
MN	Mongolie	1	3
ME	Monténégro	1	1
MS	Montserrat	3	3
MZ	Mozambique	2	3
MM	Myanmar	1	3

ISO Alpha-Code 2	Destination	Forfaits de séjour : Catégorie de pays	Forfaits de voyage : Région
N			
NA	Namibie	2	3
NR	Nauru	2	4
NP	Népal	1	3
NI	Nicaragua	1	3
NE	Niger	2	3
NG	Nigéria	2	3
NU	Nioué	2	4
NO	Norvège	3	1
NC	Nouvelle-Calédonie	3	4
NZ	Nouvelle-Zélande	3	4
O			
OM	Oman	2	2
UG	Ouganda	1	3
UZ	Ouzbékistan	1	3
P			
PK	Pakistan	1	3
PW	Palaos	2	4
PS	Palestine	2	2
PA	Panama	2	3
PG	Papouasie-Nouvelle-Guinée	2	4
PY	Paraguay	1	3
NL	Pays-Bas	3	1
PE	Pérou	1	3
PH	Philippines	1	3
PL	Pologne	1	1
PF	Polynésie française	3	4
PR	Porto Rico	2	3
PT	Portugal	2	1
Q			
QA	Qatar	3	2
R			
CF	République centrafricaine	2	3
DO	République dominicaine	1	3
RE	Réunion	3	3
RO	Roumanie	1	1

ISO Alpha-Code 2	Destination	Forfaits de séjour : Catégorie de pays	Forfaits de voyage : Région
GB	Royaume-Uni	3	1
RU	Russie	1	2
RW	Rwanda	1	3
S			
EH	Sahara Occidental	2	2
BL	Saint-Barthélemy	3	3
LC	Sainte-Lucie	2	3
KN	Saint-Kitts-et-Nevis	2	3
SM	Saint-Marin	2	1
MF	Saint-Martin (France)	3	3
PM	Saint-Pierre-et-Miquelon	3	3
VC	Saint-Vincent-et-les Grenadines	2	3
WS	Samoa	2	4
AS	Samoa américaines	2	4
ST	Sao Tomé-et-Principe	2	3
SN	Sénégal	2	3
RS	Serbie	1	1
SC	Seychelles	3	3
SL	Sierra Leone	2	3
SG	Singapour	3	3
SX	Sint Maarten (Pays-Bas)	3	3
SK	Slovaquie	2	1
SI	Slovénie	2	1
SO	Somalie	1	3
SD	Soudan	2	3
SS	Soudan du Sud	2	3
LK	Sri Lanka	1	3
SE	Suède	3	1
CH	Suisse (seulement pour incomings)	3	= région du pays d'origine
SR	Suriname	2	3
SJ	Svalbard et Île Jan Mayen	2	1
SY	Syrie	1	2
T			
TJ	Tadjikistan	2	3
TW	Taïwan (Taipei chinois)	2	4
TZ	Tanzanie	1	3
TD	Tchad	2	3
CZ	Tchéquie	2	1
TF	Terres australes et antarctiques françaises	3	4

ISO Alpha-Code 2	Destination	Forfaits de séjour : Catégorie de pays	Forfaits de voyage : Région
IO	Territoires britanniques dans l'océan indien	3	3
TH	Thaïlande	1	3
TL	Timor-Leste	2	3
TG	Togo	2	3
TK	Tokélaou	2	4
TO	Tonga	2	4
TT	Trinité-et-Tobago	2	3
TN	Tunisie	1	2
TR	Türkiye	1	2
TM	Turkménistan	2	3
TV	Tuvalu	2	4
U			
UA	Ukraine	1	1
UY	Uruguay	2	3
V			
VU	Vanuatu	2	4
VE	Venezuela	1	3
VN	Vietnam	1	3
W			
WF	Wallis-et-Futuna	3	4
Y			
YE	Yémen	2	2
Z			
ZM	Zambie	1	3
ZW	Zimbabwe	1	3